MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Service du Paysage et de l'Aménagement

**2012 DEVE 98** Approbation des modalités de passation du marché de travaux et autorisations administratives d'urbanisme pour la remise en état des réseaux et des voiries du parc des Buttes Chaumont (19e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le parc des Buttes-Chaumont, situé dans le 19ème arrondissement, s'étend sur une surface de 24,7 hectares. Créé entre 1864 et 1867, à l'emplacement d'anciennes carrières de gypse, par l'équipe d'Alphand sous la direction du Préfet Haussmann, il représente l'aboutissement du style paysager sous le Second Empire. Le parc des Buttes Chaumont a fait l'objet d'un entretien régulier. Cependant sous son aspect verdoyant, il présente des signes importants de vieillissement.

C'est ainsi qu'ont déjà été réalisées ou ont été votées :
- La remise en état de la passerelle suspendue dont les travaux ont été achevés en septembre 2009
- Des études diagnostic à réaliser d'ici 2014 permettant de mieux cerner les travaux de remise en état de l'île de la Falaise
- Des études permettant de repenser l'ensemble du réseau hydraulique du parc qui intègre l'alimentation du lac et le maintien de la vie piscicole, l'arrosage automatique pour les pelouses et enfin la réduction des rejets d'eaux en égouts, réalisées courant 2009
- La consolidation du sous-sol de la voirie ceinturant le lac ainsi que le traitement des terrains d'assise des pavillons Secrétan, Bolivar, Fessart ainsi que d'un petit local jardinier et du théâtre de Guignol situé le long de la rue Botzaris (délibération de votre assemblée en date du 24 novembre 2008). Ces travaux ont été réalisés entre septembre 2010 et mars 2011.
- La remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries (objet de la présente délibération).

Par délibération en date des 5 et 6 juillet 2010, vous avez approuvé le principe de l'opération de remise en état des réseaux et des voiries du parc des Buttes Chaumont et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre technique. Par délibération en date des 16 et 17 mai 2011, vous avez approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre technique pour l'opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) à l'équipe ARCADIS bureau d'études, mandataire/ YVES DESHAYES paysagiste/ HYDRATEC bureau d'études hydraulique, et autorisé à signer ledit marché.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé de remplacer l'ensemble des conduites d'eau qui, pour la plupart datent de la création du parc, et de recycler la quasi-totalité de l'eau des cascades tout en garantissant la qualité piscicole des eaux du lac. Ces travaux permettront d'économiser plus d'un million de mètres cubes d'eau non potable par an -l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 20 000 habitants- et de réduire d'autant les rejets dans le réseau d'assainissement de la ville. Ils s'inscrivent donc dans une démarche environnementale de gestion optimisée de la ressource en eau.

Ces travaux s'accompagneront de la remise en état des allées de circulation du parc sous lesquelles la plupart des conduites sont situées. Afin de réaliser l'ensemble des travaux de l'opération, il est prévu de lancer plusieurs marchés à lots séparés.

La remise en état des réseaux hydrauliques fera l'objet d'un marché sur appel d'offres ouvert à 2 lots séparés, sans variante, selon la procédure des articles 10, 33, 40, 57 à 59 du Code des marchés publics.

La remise en état des allées comprenant les travaux de structures de voirie, de réseaux divers, de pose de mobilier, de mise en place de terre végétale, de plantation de végétaux, de mise en place de l'arrosage automatique sur les pelouses fera l'objet d'un marché sur appel d'offres à 3 lots séparés, à tranches selon la procédure des articles 10, 33, 40, 57 à 59 et 72 du Ccode des marchés publics

Enfin la remise en état des gardes de corps en faux bois ainsi que la reprise des ruisseaux en faux rochers feront l'objet d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles 27-III, 28 et 40 du Code des marchés Publics.

Ces marchés seront passés à prix global forfaitaire et révisable.

Conformément à l'article 59-III du Code des marchés publics, si les appels d'offres sont déclarés infructueux, le Maire de Paris est autorisé à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres : une procédure négociée prévue aux articles 65 et 66 dans les conditions prévues à l'article 35-II-3° si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée ou dans le cas d'offres inappropriées, ou bien dans les conditions prévues à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables, ou, s'il s'agit d'un lot qui remplit les conditions mentionnées au III de l'article 27, une procédure adaptée.

Le coût final estimé de cette opération, établi sur la base de ce programme, s'élève à 12 600 000 € TTC, le montant affecté à la rénovation des réseaux étant de 2 570 000 €.

Les travaux commenceront début 2013 pour s'achever au-delà de la présente mandature.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris inscrit et à inscrire aux chapitres 20 et 23, articles 2031, 2184, 2188, 2312 et 2315, rubrique fonctionnelle 823, compte de provision 23000-1-99-050 sous réserve de financement.

Cette opération se situe en site classé, en espace boisé classé, et à ce titre nécessite des autorisations administratives d'urbanisme préalables aux travaux.

La présente délibération porte sur l'approbation des modalités de passation du marché de travaux portant sur le seul réseau hydraulique d'une part et sur la demande des autorisations administratives d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux -réfection du réseau hydraulique et voiries- d'autre part.

Une deuxième délibération vous demandant d'approuver les modalités de passation du marché d'aménagement des voiries sera présentée à l'automne.

Je vous demande :
- de bien vouloir approuver les modalités de passation du marché de travaux pour la remise en état des réseaux hydrauliques du Parc des Buttes Chaumont à Paris 19ème,
- d'approuver le règlement de consultation, les actes d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières, dont les textes sont joints à la présente délibération,
- de m'autoriser dans la limite du vingtième de la masse initiale des travaux à signer les décisions de poursuivre,
- de bien vouloir m'autoriser à déposer les autorisations administratives d'urbanisme préalables à l'ensemble des travaux à réaliser dans le parc.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris